



## CTSD 08 novembre 19 Propos liminaire du SGEN-CFDT

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mesdames et messieurs,

Nous savons, monsieur l'inspecteur, votre attachement aux bonnes conditions d'accueil des élèves en situation de handicap et nous le partageons. Mais nous pensons que cette inclusion doit se penser dans un collectif élargi, pas seulement par l'entrée moyens d'accompagnement.

La rentrée 2019 a vu le déploiement des PIAL (Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisé). Les objectifs affichés sont l'amélioration des conditions de travail des accompagnants (AESH) et la prise en charge au plus près des besoins des élèves. Ils semblent encore loin d'être atteints. Les PIAL mis en place cette année ont été imposés, la plupart du temps sans réelle concertation.

Un pôle inclusif au niveau d'une école ou d'un établissement nécessite d'abord et avant tout un travail en équipe avec tous les personnels pour définir l'organisation de cet accompagnement. Il s'agit donc d'identifier les différents professionnels qui interviennent et de définir ensemble la politique d'inclusion de l'école ou de l'établissement. Cela nécessite un temps dédié hebdomadaire, indispensable tant pour l'analyse de pratiques que pour le suivi du parcours de l'élève.

Mais il ne faut pas occulter les élèves à besoin particulier hors champ du handicap. Les personnels spécialisés, les enseignants et les collègues des RASED témoignent de la forte croissance des demandes d'aide. L'école se trouve dans l'impossibilité de répondre à toutes ces demandes. Sur les territoires où les RASED sont désormais absents ou incomplets, il n'existe plus d'autre réponse que la réponse médicale, tant pour les enseignants que pour les familles. En raisonnant « à moyens constants », les objectifs d'aide et de mise en œuvre de l'inclusion affichés deviennent inatteignables.

Notre fédération avait lancé en janvier 2018 une alerte école inclusive et nous avons demandé au ministère la tenue de groupes de travail avec les représentants des personnels concernés pour améliorer leur condition d'exercice et ainsi mieux réussir l'inclusion. Ce mardi 5 novembre 2019, s'est réuni un comité de suivi de l'école inclusive entre ministères.

Serait-il envisageable qu'une déclinaison soit conduite dans notre département afin d'y faire écho ?

En janvier 2019, nous avons salué l'ouverture de dispositifs UPE2a et Ulis dans le département mais avons signalé que nous regrettons qu'ils soient mis en place au détriment de la marge d'autonomie des établissements relevant d'Education prioritaire.

Or la rentrée 2019 au sein du dispositif UPE2a s'est faite dans une organisation complexe des campagnes de positionnement : un très faible nombre d'élèves a été affecté avant les vacances d'Automne.

Le temps qui s'écoule entre l'arrivée sur le territoire de ces jeunes et leur inscription effective dans un établissement scolaire ne cesse de s'allonger et le service dédié aux allophones à la DIVEL, dont la quasi-totalité des personnels a été renouvelé cette année, semble submergé face au nombre de dossiers à traiter. Devant cette situation, le Sgen-CFDT demande que les personnels, administratifs comme chargés de missions, soient mieux accompagnés afin de tisser une relation de confiance avec les enseignants. Nous demandons également que l'affectation de ces élèves se fasse selon les règles de droit commun, du moins à chaque fois que c'est possible. Ceci a fait l'objet d'une question diverse.

Concernant le lycée, nous pointons, encore et toujours, l'impréparation de cette réforme, source de forte désorganisation et frustration dans les établissements. Nous souhaitons juste faire remarquer que cette marche forcée ne permet pas aux personnels de s'adapter, et que nous devons tous travailler dans l'urgence, administratifs comme enseignants. Or, pour citer Arnold Glasgow, *"La clé de tout est la patience. On obtient une poule en couvant des œufs, pas en les écrasant."*

Enfin, sur la direction d'école, le Sgen-CFDT est satisfait que ce dossier soit rouvert par le ministère depuis ce mardi 5 novembre, mais depuis le 8 avril, date de la seule réunion spécifique à la direction d'école, rien n'avait évolué avant le drame de notre collègue Christine Renon. Nous considérons qu'il faut aussi travailler sur le fonctionnement des écoles, au cas par cas, pour améliorer les conditions de travail de toutes et tous.

Je me permets d'exprimer ici notre soutien au directeur de l'école des Marronniers à Fontaines/Saône, ainsi qu'à son équipe, dont l'école a failli être détruite par un départ d'incendie que l'on sait maintenant volontaire, le soir d'Halloween. Le préau et les 7 classes d'élémentaire ont été touchés empêchant l'accueil des élèves à la rentrée des congés d'automne. Cet acte est une offense à la République et nous le dénonçons fermement.

Merci de votre attention.

Mme Santander – élue CTSD pour le 1er degré